



Tel 04 92 57 80 73
contact@manteyer-mairie.fr

MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Arrêté n°040-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260730-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2026

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement pour le "Fête votive de Manteyer"

Le maire de la commune de Manteyer

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant la demande reçue en date du 29 juillet 2026 par l'association « Les Manteyards » sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'y organiser « la Fête votive de Manteyer ».

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de « la Fête votive de Manteyer », qui se déroulera du 14 au 17 août 2026 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

ARRÊTE :

Article 1 : Le vendredi du 14 août à 16h jusqu'au mardi 18 août 2026 à 12h, le stationnement sera interdit sur la place autour de la mairie et du four communal.

Article 2 : Le Chemin du Château sera interdit à toute circulation automobile durant cette période selon le plan ci-joint. L'association organisatrice installera des véhicules de part et d'autre de la voie afin d'assurer la sécurité des personnes.

L'association organisatrice veillera à laisser l'accès à la mairie libre et à permettre l'intervention des véhicules de secours.

Article 3 : Les riverains seront avertis en amont par les membres de l'association organisatrice. Pendant cette période, la circulation sera réservée aux véhicules de secours.

Article 4 : La brigade de gendarmerie de Veynes est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Manteyer le 30 juillet 2026

Le Maire,

Frédéric REY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrête n°40-2026.
Plan annexé.

